



# CTS du 14 mai 2018

## Résumé...

Le sujet principal de ce comité technique était le fonctionnement du QER.

**FO a déclaré qu'il était déplorable que le comité technique se fasse le jour même de l'ouverture.** Aucun point du fonctionnement du QER n'avait été discuté lors du comité technique précédent, **faute de documents transmis en temps et en heure.**

**FO** regrette la date butoir de l'ouverture avec sa marche à blanc tardive, estimant qu'en cas de problème, **tout se règlera à la hâte comme d'habitude !**

Nous avons dénoncé la charte de confidentialité et obtenu son retrait, ainsi que celui de l'annexe interdisant aux agents de détention d'accéder à la MC1.

**La direction a annoncé que les absences au niveau du QER ne seraient pas remplacées par des agents de roulement.**

**FO** a demandé, que si il y avait des rappels R1 et R2, ceux-ci soient reconnus comme des astreintes.

La direction nous a répondu de façon défavorablement dû au coût d'une astreinte.

**Nous avons fait valoir que dans le cadre de la création d'une unité dédiée, il fallait y mettre les moyens nécessaires afin de garantir la sécurité de l'ensemble des personnels.**

L'encellulement individuel reste la règle. Le doublement en cellule ne sera pas appliqué y compris dans le cas d'un détenu ayant un risque suicidaire.

**En cas d'absences au parloir le vendredi, les agents ne seront pas programmés en RH afin d'éviter une chute des heures trop importante.**

Lors des extractions médicales la garantie nous a été donnée qu'un agent QER ferait automatiquement partie de l'escorte.

Le souci principal de la direction locale est de faire en sorte que l'équipe QER **soit entièrement autonome en n'ayant que des missions QER.**

Lors de la prochaine Commission Administrative Paritaire il sera nommé un nouveau membre du personnel de direction ; sa présence sera vraisemblablement effective en Janvier.

Nous avons pris connaissance qu'un poste d'officier DLRP était proposé à par l'ENAP pour la LP22. **La direction ne voit pas la pertinence d'un deuxième DLRP au sein de la structure préférant offrir d'autres missions à ce poste de Lieutenant, en l'état le suivi des procédures disciplinaires.**

**La session QER actuellement mise en place se terminera à la mi-Septembre.** Un bilan de la première session sera fait à ce moment-là.

La session d'évaluation se terminera pour tout détenu qui commettrait un acte de violence.

La première session se fera uniquement avec des condamnés. **Il n'est toujours pas sûr par la suite qu'il y ait des prévenus au sein du QER de VENDIN.**

Les agents QER se verront programmer des formations entre deux sessions QER, **ils ne sont pas prévus pour renforcer les agents de roulement.**

## Un agent du QER peut remplacer un agent au QMC2/3 que dans un seul cas pour la direction :

- L'agent QER est en position de repos et remplace un agent du QMC2/3 pour rendre service à son collègue par contre l'inverse ne sera pas possible.

La direction nous a confirmé qu'il est envisagé d'installer un poste d'écoute téléphonique au niveau de la promenade.

En ce qui concerne la présence de l'encadrement, il ne pourra y avoir de gradé 7 jours sur 7 du lundi au dimanche lors de cette ouverture.

**Il faudra attendre que des premiers surveillants soient formés pour être affectés sur ce quartier : un quartier sensible, une sécurité renforcée mais un encadrement partiellement absent pour l'inauguration, encore un couac !**

**FO a également appuyé la demande faite concernant le déplacement de la machine à friandises au parloir, vers l'entrée, afin d'éviter une partie des allers retours au sein de celui-ci.**

**FO** a demandé 2 agents en plus pour le service de nuit (tours : 19/20). Ces agents seraient chargés des rondes au QER. Nous avons demandé la réouverture de la chambre 9 car pour FO il est hors de question que les agents QER dorment au QMC1. Même si la chambre QMC1 peut rester afin de palier à des missions ponctuelles pour les agents.

Les autres agents QER pourraient avoir des tours de nuits sans faire de ronde sur les autres MC (ex : tour 1/9, 2/10, 3/11, 4/12, 17/18), seuls les tours 5/13, 6/14, 7/15, 8/16 ne pourront être effectués par un agent du QER. Ce qui ne changerait que très peu les SN ou R actuels planifiés dans le tableau de nuit effectué par le SDA.

Au nom du principe d'autonomie le directeur a refusé car nous avons dit qu'avec 2 numéros uniquement QER par nuit, les agents QER feraient seulement une nuit sur deux puis encore moins avec l'ouverture du QER 2.

Nous pensions qu'un bon compromis était possible pour tous.

**Il a été décidé d'une manière unanime de proposer ses solutions aux agents QER. Il leur sera demandé de voter entre eux ou de voir s'ils avaient d'autres solutions pour que le principe d'étanchéité voulu par la direction soit respecté.**

Le directeur nous a présenté un planning d'une brigade parloir avec 6 agents.

A la fin de ce CT, faute de temps nous n'avons pu que survoler le sujet du parloir. Nous avons demandé une refonte de la note le concernant. **Ce qui est écrit correspond à ce qui est fait mais une modification sur un axe plus sécuritaire est nécessaire.**

Nous en avons aussi dénoncé le problème des horaires de l'UVF qui se chevauche avec ceux du parloir et le deuxième tour d'après-midi, qui pour diverses raisons, a tendance à déborder de son horaire prévu.

Le problème du pointage de 18h30 pour les agents parloir a été abordé (finir à 18h40 sans être payé, c'est inacceptable). **FO** a donc demandé de revoir l'horaire de fin de parloir, c'est à dire revenir à l'horaire du départ : fin de parloir 18h00 et non 18h15.

En questions diverses, **FO** a demandé à ce que le logiciel PAC/PEP des entrées soit actualisé, et que les agents soient prévenus de tout changement de leur service.

**Pour FO, le directeur a des idées bien arrêtées sur certains sujets et certaines problématiques. Il veut laisser le temps aux agents de proposer des solutions pérennes. Dans le cas contraire, il risque d'y avoir passage en force.**

**POUR FO : L'UNITE DU PERSONNEL AVANT TOUT !**

Vendin-le-Vieil, le 18 mai 2018

Le Bureau Local

**FORCE OUVRIÈRE**